

La collecte des déchets évolue encore...

Trier nos déchets, les déposer dans les bennes adaptées en respectant les consignes de tri est un acte citoyen pour préserver un peu plus notre planète.

➤ Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé a passé un premier cap pour limiter "encore plus" la quantité des ordures ménagères non recyclées, en élargissant la collecte de certains déchets d'emballage et de papier dans les bennes de tri ; jusqu'à présent interdit. Et ce n'est pas fini...

➤ A compter du 1^{er} janvier 2024, nous verrons apparaître de nouvelles bornes de collecte servant à récupérer les déchets dits « organiques » ou déchets verts. Ce dispositif viendra compléter le tri pour les foyers qui ne disposent pas de composteurs. Ces déchets seront acheminés vers le site de méthanisation « local » qui est Agrivalor Énergie pour les transformer en biogaz puis en fertilisant organique pour les surfaces agricoles du secteur. Une information détaillée sera réalisée prochainement par la Communauté de Communes.

Pour information : Bergheim, Illhaeusern et Aubure testent ce nouveau dispositif depuis le 1^{er} juillet 2023 avec 12 bornes installées (voir photo). La collecte est réalisée 1 à 2 fois par semaine (en fonction des périodes de l'année) pour une moyenne de 50 kg de déchets par bac et par collecte (sources : Agrivalor et la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé).



Photo prise à Illhaeusern

Entretien des trottoirs

Il est demandé à chaque habitant de notre commune de participer à l'effort collectif de propreté (arrêté municipal n° 35/2021 du 29/11/2021) des trottoirs, c'est-à-dire d'en assurer le balayage, le désherbage, le démoussage, sans utiliser de produits phytosanitaires.

Il en est de même pour l'entretien des végétaux devant son habitation, afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons ni la visibilité des panneaux existants.

Lors des temps de neige et de gelées, il est prescrit de dégager la neige du trottoir jusqu'au caniveau et en cas de verglas, de jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois.

Avec l'effort régulier de chacun, notre cité n'en sera que plus belle et accueillante.



Stationnement de longue durée ou sur trottoir

Afin de permettre à chacun d'utiliser les places de stationnement autorisées dans notre village, nous souhaitons rappeler le Code de la Route qui interdit :

- le stationnement d'un véhicule pour une durée excédant 7 jours sur la voie publique (stationnement abusif) (Art R417-12),
- le stationnement sur trottoir, gênant et dangereux (Art R417-11).

En cas de constat de stationnement abusif, la Brigade Verte et la Gendarmerie procèdent à des verbalisations.

AGENDA

- 5 novembre** Concert classique - Musique Espérance de Guémar (avec l'Harmonie Echo du Haut-Koenigsbourg de St-Hippolyte) - Eglise St-Léger
- 25 novembre** Marché de l'Avent - ALEC - Salle des fêtes - Collecte banque alimentaire du Haut-Rhin - Mairie
- 16 - 17 décembre** Marché de Noël - Commune - Place de la salle des fêtes



Le canard guémarien



n° 52 - Octobre à décembre 2023

Édito

Chers Guémariens, chères Guémariennes,

C'est avec une grande joie que nous vous retrouvons en ce mois d'octobre, pour notre édition de rentrée du Canard Guémarien. L'été a été riche en événements, nous avons eu l'occasion de nous réunir lors de diverses festivités et de profiter du beau temps, ainsi que de soutenir nos associations locales.

Toutes ces initiatives ont contribué à renforcer le lien qui nous unit au sein de notre belle ville.

Bonne lecture

Votre Maire, Umberto STAMILE

CADRE DE VIE

Remaniement au Conseil Municipal

Entré au conseil municipal en 2001, d'abord en tant que conseiller puis en tant qu'adjoint de 2008 à 2023, Denis BRICKERT a souhaité alléger sa charge en ne gardant que son mandat de conseiller.

La nouvelle municipalité se compose désormais de la façon suivante :

Patrick RISCH, 1^{er} adjoint, Claudine MESSA, 2^{ème} adjointe et Frédéric FABRICI, 3^{ème} adjoint. M. FABRICI reprendra les attributions précédemment exercées par Denis BRICKERT à savoir :

- la gestion des affaires agricoles
- la gestion de la forêt communale, de la chasse et de la pêche
- la relation avec les associations communales.



Frédéric FABRICIa

Recensement de la population à Guémar : Du 18 janvier au 17 février 2024

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans. Ainsi, la prochaine campagne de recensement à Guémar aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Insee et par les communes, le recensement permet de savoir notamment combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, logements...).

Comment est-il effectué ?

Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par courrier ou par l'agent recenseur. Celui-ci possède une carte tricolore signée par le Maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la Mairie.

En cas d'absence du domicile, l'agent recenseur vous laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour vous remettre les documents nécessaires.

Comment répondre au questionnaire ?

La réponse aux questionnaires du recensement est gratuite et obligatoire.

La réponse en ligne : Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Tous les renseignements utiles pour effectuer une réponse en ligne seront mentionnés sur les documents remis.

La réponse au format papier : Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra :

- une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ;
- autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer ;
- des notices explicatives

L'agent recenseur conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir récupérer les documents. Si vous le souhaitez, il pourra vous aider à les compléter.



INFOS PRATIQUES

Relocation de la chasse

En vertu de l'article L426-2 du Code de l'Environnement, la Commune a l'obligation d'administrer la chasse sur son ban communal. Tous les terrains du ban doivent être intégrés aux lots de chasse (L426-3 du code de l'environnement) à l'exception notamment des terrains urbanisés.

Ainsi, un propriétaire ne peut interdire l'exercice de la chasse sur son terrain qui figure dans un lot de chasse.

Les baux de chasse actuels arrivent à échéance le 1^{er} février 2024. Aussi, il convient de les renouveler pour une durée de 9 ans, soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Dans le cadre de l'organisation de la chasse, la Commune divise le ban communal en 5 lots de chasse qui sont alors mis en location. Le plan des lots de chasse a été approuvé par le Conseil Municipal le 9 octobre 2023 et est disponible sur le site internet de la Commune.

Une consultation des propriétaires a été effectuée durant l'été et la majorité (70,62 % représentant 81,43 % des

surfaces chassables) a décidé de reverser le produit des locations de la chasse à la Commune. À ce titre, les loyers seront encaissés par la Commune.

Le 9 octobre 2023, le Conseil Municipal a acté la relocation des lots de chasse par adjudication. Celle-ci se déroulera le 8 décembre prochain.

Il est important de rappeler que les chasseurs interviennent dans un cadre réglementaire précis. En effet, ils doivent respecter, outre le cahier de charges de location, le schéma départemental de gestion cynégétique ainsi que des plans de chasse. Tous ces documents sont établis par la Préfecture.

De plus, si les plans de chasse ne sont pas réalisés, des amendes leur sont édictées par l'office français de la biodiversité. Enfin, les chasseurs indemnisent directement les agriculteurs des dégâts occasionnés sur les cultures par le gibier. En l'absence de locataire sur les lots de chasse, la Commune devrait prendre en charge les frais liés aux dégâts.

Entretien du cimetière

Au sein du village, se trouve un lieu qui ne retient pas souvent l'attention, mais qui revêt une grande importance pour notre communauté locale : le cimetière. Ce lieu de repos éternel pour les êtres chers qui nous ont quittés est maintenu dans un état impeccable grâce au dévouement inébranlable de deux sœurs, Marie-Louise et Liliane Umbdenstock.

À 82 et 80 ans respectivement, ces deux femmes incroyablement dynamiques et motivées ont pris sur elles la noble tâche d'entretenir bénévolement les allées du cimetière depuis plus de sept ans. Pour Marie-Louise et Liliane, ce travail n'est pas une corvée, mais plutôt une façon de « se rendre utile » et de rendre hommage à ceux qui les ont précédées dans la vie. Armées de gants et d'outils, elles nettoient régulièrement les allées du cimetière, s'assurant ainsi que l'endroit reste accessible et digne de ses occupants. Cependant, il est important de noter que leur mission n'est pas sans défis. Les règles strictes interdisent l'entretien des tombes, se concentrant uniquement sur les allées. De plus, l'utilisation de produits chimiques est proscrite, ce qui signifie que la maîtrise des mauvaises herbes est une tâche ardue. Certaines tombes non entretenues laissent place à des mauvaises herbes qui s'étalent et répandent leurs graines, rendant leur travail d'autant plus nécessaire.

Ce qui distingue particulièrement Marie-Louise et Liliane, c'est leur connaissance profonde de l'histoire du village. Elles servent souvent de guides aux visiteurs, connaissant chaque

emplacement et racontant les histoires de ceux qui y reposent. Pour elles, leur tâche n'est pas funeste, mais plutôt un acte de préservation de la mémoire de ceux qui sont partis. Comme elles le disent elles-mêmes, « nul ne choisit le moment de sa fin, mais il est important pour nous de faire vivre la mémoire des défunts tant qu'il nous est possible de le faire ».

Si l'histoire de ces deux sœurs dévouées vous inspire, sachez qu'un atelier de nettoyage des allées du cimetière est régulièrement proposé lors de la journée citoyenne.

Vous pourriez avoir la chance de les rejoindre dans leur noble entreprise et d'être surpris par la richesse de cette rencontre.

Marie-Louise et Liliane Umbdenstock sont bien plus que des agents d'entretien affectées au cimetière. Elles incarnent la mémoire collective de Guémar, rappelant à tous que l'honneur et le respect envers nos défunts ne connaissent pas de limite d'âge, et que le dévouement envers sa communauté peut illuminer même les endroits les plus sombres.



Fleurissement des calvaires du village

Plusieurs des cinq calvaires qui ponctuent le paysage de Guémar sont pris en charge avec dévouement par André Schneider et une autre habitante de Guémar qui souhaite garder l'anonymat.

À la suite de l'incapacité de sa mère de s'en occuper, André Schneider a pris sur lui la responsabilité de l'entretien des calvaires situés entre les jardins et la Canardière, ainsi que du calvaire du pont de l'Oberwald un peu plus tard. Ses cousines qui s'occupaient également de cette tâche, n'étant plus en mesure de le faire, c'est ainsi qu'André s'est porté volontaire pour perpétuer cette tradition locale.

Ces deux guémariens consacrent ainsi du temps, chacun de leur côté, à désherber méticuleusement les abords des calvaires, à planter de nouvelles vivaces et à tailler celles déjà en place. Leur travail discret mais essentiel assure que ces symboles religieux demeurent des points de repère bien entretenus au sein de la communauté.



VIE ASSOCIATIVE

Bernard Grollemund : un homme d'exception



Le 20 août dernier, Bernard Grollemund nous a quittés. Il a laissé une empreinte indélébile dans le tissu de notre communauté. Bernard Grollemund, un nom synonyme de talent, de créativité, et de générosité, restera gravé dans nos mémoires comme une figure emblématique de notre commune.

Né le 15 septembre 1953, Bernard était le deuxième d'une fratrie de sept enfants, issus de l'union de Marthe et Fernand. Au sein de cette famille de bricoleurs passionnés, il a

rapidement montré des aptitudes exceptionnelles. À l'âge de 14 ans, il a entamé son apprentissage en tant que menuisier ébéniste à Guémar. Ses employeurs successifs lui ont offert l'opportunité d'enrichir son savoir et de perfectionner ses techniques. Cependant, ce qui faisait de lui un artisan hors pair, c'était sa créativité débordante. Pour Bernard, chaque projet était une aventure nouvelle, une opportunité d'explorer de nouveaux horizons.

La vie de Bernard a pris un tournant majeur lorsqu'il a croisé la route de son mentor, Gérard Rousseau, restaurateur de la tour du Ladhof. Cette rencontre a été le point de départ de sa passion pour l'architecture gothique médiévale. Bernard se définissait humblement comme un « bricoleur autodidacte » mais il excellait dans une multitude de domaines : ferronnier d'art, vitrailliste, sculpteur sur pierre, carrossier, mécanicien,

charpentier. Son insatiable soif de connaissances et sa créativité sans limites faisaient de lui un modèle d'éclectisme et de perfectionnisme.

Toujours prêt à collaborer avec sa commune, il participait activement aux journées citoyennes et contribuait à de nombreuses réalisations, notamment la restauration de la tour du Ladhof, la création d'un banc en bois et fer forgé, et la fabrication du lutrin de l'église. Sa demeure exceptionnelle restera l'œuvre de sa vie, un lieu où son univers et son art s'exprimaient avec passion. Les portes de sa maison et de son atelier étaient toujours ouvertes à tous, témoignant de sa gentillesse et de sa générosité infinie. Bernard Grollemund n'était pas seulement un artisan talentueux, mais il était le cœur battant de sa communauté. Il a été une source d'inspiration pour tous ceux qui ont eu la chance de le connaître. Son héritage perdurera dans nos mémoires, rappelant à tous que la créativité, le partage et la générosité peuvent véritablement façonner un monde meilleur.



Un nouveau VTU pour les Pompiers III & Fecht

Début juillet, les municipalités de Guémar et Illhaeusern ont conjointement remis les clés d'un VTU (Véhicule Tout Usage) flambant neuf au Corps de Sapeurs Pompiers III & Fecht, venu remplacer l'ancien âgé de 25 ans.

Le VTU est un véhicule qui est conçu pour répondre à une variété de missions. Outre les secours d'urgence aux personnes, il sert également pour des tâches aussi diverses que l'épuisement, le tronçonnage, la destruction de nids d'hyménoptères, et même la récupération d'animaux. Son équipement spécial lui confère une autonomie en termes d'éclairage et de balisage, augmentant ainsi son efficacité sur le terrain. Cet investissement, d'un montant de 71 137 €, est financé par les Communes de Guémar à hauteur de 65 % et d'Illhaeusern à hauteur de 35 %.

Cet ajout précieux à l'arsenal des pompiers III & Fecht n'est pas seulement un moyen, mais aussi une source de motivation et de reconnaissance pour les équipes de volontaires. Ces héros locaux assurent plus d'une centaine d'interventions chaque année dans les deux communes. Le chef de Corps, Lionel Mahler, tient à exprimer sa gratitude envers les municipalités pour leur soutien sans faille.

Lionel Mahler rappelle également que malgré les équipements modernes, la force vive des sapeurs-pompiers repose sur les volontaires. Le besoin de nouvelles recrues demeure constant, car la proximité d'un sapeur-pompier peut faire toute la différence en cas de besoin.

Cette initiative renforce les liens communautaires et souligne l'importance cruciale du dévouement de ces volontaires au service de leur communauté.



ÉDUCATION

Nouvelle classe ouverte à l'école élémentaire de Guémar



L'école les roseaux de Guémar a accueilli avec enthousiasme ses élèves pour l'année scolaire 2023/2024, avec un effectif total de 130 élèves. Cette année est marquée par une excellente nouvelle : l'ouverture d'une nouvelle classe en élémentaire.

Dans la section maternelle, deux classes dynamiques accueillent nos plus jeunes apprenants. La classe de petite et moyenne section, dirigée par Mme Laurence Engel, compte 23 élèves, comme la classe de moyenne et grande section, encadrée par Mme Véronique Stuck, qui accueille également 23 élèves.

Du côté de l'école élémentaire, le CP est entre les mains de la directrice, Mme Erika Kauffmann, remplacée par Lisa Girardet le lundi, journée de décharge. Cette classe compte 23 élèves, prêts à explorer de nouveaux apprentissages. En CE1, Mme Catherine Marques prend en charge 19 élèves, tandis qu'une nouvelle enseignante, Mme Sarah Meyer, accompagne 21 élèves dans la classe de CE2-CM1. Enfin, Mme Annette Bergantz a la responsabilité de la classe de CM1-CM2, avec un groupe de 21 élèves.

L'année 2023/2024 s'annonce prometteuse pour l'école de Guémar, avec des enseignantes dévouées et un effectif croissant.